



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-quatrième session

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'OIE, Y COMPRIS L'HARMONISATION DES CRITÈRES TECHNIQUES POUR L'ENREGISTREMENT DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES (VICH)

(préparé par l'OIE)

1. Introduction

1. En sa qualité d'organisation à statut d'observateur, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) poursuit une relation de longue date avec la Commission du Codex Alimentarius (CCA) et participe régulièrement aux réunions de cette dernière. L'OIE a également participé à l'ancien Groupe spécial sur la résistance aux antimicrobiens (RAM), qui était fonctionnel entre 2007 et 2011.

2. L'OIE traite les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre de ses activités normatives et travaille en étroite coopération avec la Commission du Codex Alimentarius et ses Comités, ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux, afin de promouvoir un commerce international d'animaux et de produits d'origine animale qui soit sûr. La RAM présente un grand intérêt pour l'OIE et ses 181 pays membres et constitue l'un des thèmes prioritaires de la collaboration tripartite (FAO, OIE, OMS).

3. Le cinquième Plan stratégique de l'OIE (couvrant la période de 2011 à 2015) comprenait divers champs d'action, en particulier la bonne gouvernance des services vétérinaires, le renforcement des capacités et de l'infrastructure des services vétérinaires, y compris la législation vétérinaire et, de façon plus générale, les liens entre la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire. Les médicaments vétérinaires, en particulier ceux en lien avec le Codex et l'expansion du programme de Coopération internationale sur l'harmonisation des critères techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH), étaient couverts dans le cinquième Plan stratégique, car ils sont considérés comme des outils indispensables pour toute politique efficace en matière de santé et de bien-être animal.

4. Lors de sa Session générale en 2015, l'OIE a adopté son sixième Plan stratégique (couvrant la période de 2016 à 2020), qui établit trois objectifs majeurs visant à promouvoir la prospérité économique ainsi que le bien-être social et environnemental.

- Objectif 1 : Garantir la santé et le bien-être des animaux par une gestion adaptée des risques
- Objectif 2 : Instaurer la confiance par la transparence et la communication
- Objectif 3 : Garantir les capacités et la durabilité des services vétérinaires

Le sixième Plan stratégique de l'OIE est disponible par le lien suivant : http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/About_us/docs/pdf/6thSP_FR.pdf.

5. Lors de la quatre-vingt-quatrième Session générale de l'OIE en 2016, l'Assemblée mondiale a adopté à l'unanimité la **Résolution N° 36**, qui charge l'OIE de compiler les activités liées à la RAM au sein d'une stratégie. En novembre 2016, la [Stratégie de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens et leur utilisation prudente](#) a été publiée. En accord avec le Plan d'action mondial pour combattre la RAM, la Stratégie reconnaît l'importance d'une approche « Une santé », qui prend en compte la santé humaine et animale ainsi que les besoins des plantes et de l'environnement. Elle établit les objectifs et les projets que l'OIE a mis en place pour soutenir ses pays membres dans leur lutte contre la RAM et pour encourager l'appropriation et la mise en œuvre des normes internationales à l'échelle nationale. Le document est disponible par le lien suivant :

http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Media_Center/docs/pdf/Portal%20AMR/FR_OIE-AMRstrategy.pdf

2. Résistance aux antimicrobiens

➤ Les normes et directives liées à la RAM

6. Le mandat principal de l'OIE consiste à publier des Codes et des Manuels couvrant les animaux terrestres et aquatiques, qui fournissent les meilleures pratiques pour protéger et promouvoir la santé et le bien-être des animaux. L'élaboration de ces documents implique la conduite d'examen réguliers et une adoption officielle lors de la Session générale annuelle par l'Assemblée mondiale, à laquelle siègent les Délégués désignés par les gouvernements des 181 pays membres de l'OIE.

7. Depuis 1997, reconnaissant l'importance croissante de la lutte contre la RAM à l'échelle mondiale, l'OIE a élaboré des normes et directives visant à encourager un usage responsable et prudent des agents antimicrobiens chez les animaux et à assurer un suivi de la RAM et de son utilisation chez les animaux. Le processus normatif de l'OIE permet, le cas échéant, la mise à jour des normes afin de tenir compte des nouvelles informations disponibles et des observations de ses pays membres. Ces travaux bénéficient du soutien du Groupe ad hoc de l'OIE sur la lutte contre la RAM, qui compte des représentants de l'OMS, de la FAO et, le cas échéant, du Secrétariat du Codex. Le Groupe ad hoc de l'OIE apporte une expertise en actualisant les chapitres consacrés à la RAM qui figurent dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*¹, dans le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*² et dans le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*³.

8. Les chapitres des codes comprennent :

- une harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la RAM ;
- un suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires et une détermination des profils d'utilisation ;
- l'usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire ; et
- l'analyse des risques de RAM résultant de l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux.
- De son côté, le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* présente les spécifications techniques pour les méthodes de laboratoire utilisées dans les essais d'antibiorésistance.

Les recommandations spécifiques relatives à l'utilisation d'agents antimicrobiens chez les animaux sont publiées dans :

- la Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire. Élaborée sous forme de projet en mai 2006 et peaufinée en 2007, cette Liste a été soumise à la soixante-quinzième Session du Comité international et adoptée à l'unanimité par la Résolution N° XXVIII lors de la Session générale qui s'est tenue en mai 2007. La Liste identifie les agents antimicrobiens utilisés en médecine vétérinaire dans le monde, indique lorsqu'il existe peu de solutions - voire aucune - de substitution pour le traitement des maladies animales, et formule des recommandations sur l'utilisation des agents antimicrobiens qui sont de la plus haute importance critique en médecine humaine. Depuis 2007, la Liste a été mise à jour à plusieurs reprises, et le Groupe ad hoc l'a revue en janvier 2018 en tenant compte de la dernière mise à jour de la Liste OMS des antimicrobiens d'importance critique pour la médecine humaine, ainsi que sur la base des recommandations de la **Résolution N° 38 de l'OIE** (85 GS 2017), pour définir l'objectif des ionophores.

La Liste actuelle est disponible sur le site :

http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Our_scientific_expertise/docs/pdf/F_OIE_List_antimicrobials_Mai2015.pdf

9. Les normes et directives de l'OIE, qui sont publiées (en ligne et en version imprimée) dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*, le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* et le *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux aquatiques*, figurent sur le site : https://web.oie.int/delegatweb/fr/ebook/AF-book-AMR-FRA_full.pdf?WAHISPHPSESSID=9740ab7dfe4993d21056b14a5d1d049f

¹ <http://www.oie.int/fr/normes-internationales/code-terrestre/acces-en-ligne/>

² <http://www.oie.int/fr/normes-internationales/code-aquatique/acces-en-ligne/>

³ <http://www.oie.int/fr/normes-internationales/manuel-terrestre/acces-en-ligne/>

10. Avec la participation de la FAO et de l'OMS, le Groupe ad hoc de l'OIE sur la lutte contre la RAM poursuit son travail de soutien aux efforts mondiaux visant à prévenir et à lutter contre la RAM, en mettant à jour le Chapitre 6.7 du *Code terrestre*, intitulé « Harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la résistance aux agents antimicrobiens ». Le Groupe ad hoc a également proposé des définitions des expressions « utilisation thérapeutique » et « stimulation de la croissance » pour le Chapitre 6.8 du *Code terrestre*, intitulé « Suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires et détermination des profils d'utilisation ». Le Groupe apporte également un appui dans la collecte de données mondiales sur l'usage d'agents antimicrobiens chez les animaux.

11. Selon les recommandations de la Conférence mondiale 2013 de l'OIE sur l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les animaux et de la collaboration tripartite (FAO, OIE, OMS), l'OIE a pris l'initiative, conformément au Plan d'action mondial, d'établir une base de données mondiale sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux.

➤ Collecte de données par l'OIE sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux.

12. Le premier Rapport annuel de l'OIE sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux, qui présente une description des résultats de la première phase de la collecte de données, a été publié en décembre 2016. Depuis, la participation des pays membres dans le cadre de la deuxième phase de la collecte de données a augmenté. Entre octobre 2016 et mai 2017, 146 pays ont répondu à des questionnaires, qu'ils ont ensuite soumis au siège de l'OIE : 143 provenaient de pays membres de l'OIE, et trois, d'autres pays. Dans le même temps, il a été procédé aux calculs de la biomasse animale, qui servira de dénominateur aux fins de l'analyse des données quantitatives sur les antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux.

13. Chaque année, l'OIE publie un rapport sur la répartition mondiale des agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux. Le deuxième rapport sur la collecte de données comprenait pour la première fois une analyse des quantités d'agents antimicrobiens signalées par la région de l'OIE dans le contexte de la biomasse animale et a été publié sur le site Internet de l'OIE en décembre 2017.

http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Our_scientific_expertise/docs/pdf/AMR/Annual_Report_AMR_2.pdf

14. Entre-temps, l'OIE a lancé la troisième phase de la collecte de données, le 30 septembre 2017.

15. Lors de la quatre-vingt-cinquième Session générale (en mai 2017), l'Assemblée mondiale des Délégués a été informée de l'évolution et des perspectives futures de l'action mondiale pour la lutte contre la RAM, dans le cadre du premier thème technique et a adopté la **Résolution N° 38** « Action mondiale pour réduire la menace de la résistance aux agents antimicrobiens : progrès réalisés et options pour les activités à mener dans le cadre de l'approche 'Une seule santé' », par laquelle la poursuite de la collecte de données mondiales sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux a été confirmée en tant qu'initiative majeure dans le cadre de cet objectif.

16. Le rapport du premier thème technique de la Session générale de 2017 figure à l'adresse : http://www.oie.int/fileadmin/home/eng/Media_Center/docs/pdf/85SG/TT1_AMR/F_85SG_9.pdf

3. Renforcement des capacités

17. Les activités de renforcement des capacités, dont la bonne gouvernance des services vétérinaires et des médicaments vétérinaires à l'échelle nationale, sont des éléments clés au regard de la santé animale et de la santé publique.

➤ Points focaux nationaux

18. L'OIE encourage tous les pays membres à désigner des points focaux nationaux, sous l'autorité du Délégué de l'OIE, pour huit questions stratégiques, dont les médicaments vétérinaires.

19. Le 4^e cycle de séminaires de formation spécifiques s'adressant aux points focaux sur les médicaments vétérinaires s'est achevé en Afrique, dans la région Asie-Pacifique, en Europe et au Moyen-Orient. Dans la droite ligne de l'initiative « Une santé », l'OMS et la FAO sont régulièrement invitées à participer à ces séminaires. Le 5^e cycle de séminaires, intitulé « **Atelier régional destiné aux points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires (5^e cycle)** », est en cours. Jusqu'ici, le premier s'est tenu à Ezulwini au Swaziland (du 6 au 8 décembre 2017), pour les pays d'Afrique anglophones : *Angola, Botswana, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Liberia, Malawi, île Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe*. Le deuxième séminaire a eu lieu à Abidjan en Côte d'Ivoire (du 16 au 18 janvier 2018), pour les pays d'Afrique francophones : *Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Guinée équatoriale, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Togo et Tunisie*. Le troisième séminaire se tiendra en mars 2018 en Thaïlande, pour la région Asie-Pacifique, et le quatrième séminaire sera organisé en avril 2018 au Mexique, pour la région des Amériques, dans le cadre du 5^e cycle.

20. Le 5^e cycle de séminaires destinés aux points focaux pour les produits vétérinaires vise à étendre la compréhension des parties prenantes sur diverses questions clés, telles que :

- 1) les activités de la collaboration tripartite portant sur la RAM ;
- 2) la qualité et la traçabilité des médicaments vétérinaires, y compris le problème lié aux médicaments vétérinaires falsifiés et de qualité inférieure, l'harmonisation/la convergence des systèmes régionaux d'enregistrement/d'autorisation pour les médicaments vétérinaires, et la mise en œuvre des directives du VICH ;
- 3) la résistance aux médicaments antiparasitaires et les défis liés à leur utilisation.

21. Les séminaires prévoient également des périodes de partage des expériences et des enseignements tirés entre les participants des régions de l'OIE.

➤ L'OIE et les activités du VICH

22. L'OIE poursuit ses activités en assistant ses 181 pays membres dans la formulation et la mise en œuvre d'une législation efficace visant à garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments vétérinaires, notamment des agents antimicrobiens. En tant que membre associé du VICH, l'OIE apporte un soutien à ses pays membres et les encourage à tenir compte des directives du VICH. L'OIE estime que l'harmonisation internationale des exigences techniques pour l'autorisation de médicaments vétérinaires avant et après leur commercialisation est une nécessité au regard de la santé animale, de la santé publique et de la facilitation du commerce international, et que le VICH fait partie des outils nécessaires pour atteindre ces objectifs. En vue d'informer les pays membres de l'OIE des efforts déployés en vue d'harmoniser les exigences, l'OIE soumet une courte synthèse après chaque réunion du Forum de vulgarisation du VICH, par le biais du Délégué et des Points focaux pour les produits vétérinaires, et encourage leur participation aux réunions du Forum de vulgarisation.

23. Le Forum de vulgarisation du VICH se réunit régulièrement après chaque réunion du Comité de pilotage du VICH.

24. La 8^e réunion du Forum de vulgarisation et la 34^e réunion du Comité de pilotage se sont tenues du 28 février au 2 mars 2017, à Buenos Aires, en Argentine.

25. La 9^e réunion du Forum de vulgarisation et la 35^e réunion du Comité de pilotage ont eu lieu à Tokyo, au Japon, du 13 au 16 novembre 2017.

26. Les communiqués de presse correspondants sont disponibles sur le site : <http://www.vichsec.org/activities/press-releases.html>

27. Le Forum de vulgarisation du VICH prend de l'ampleur. Une réunion de rencontre avec 11 pays et trois organisations régionales non membres du VICH a été organisée sous la présidence de l'OIE. Actuellement, 16 pays et quatre organisations régionales sont membres du Forum de vulgarisation du VICH.

28. Le Nigeria, l'Ouganda et l'Arabie Saoudite ont rejoint le Forum de vulgarisation du VICH en 2016, suivis du Zimbabwe plus récemment, en 2017.

Prochaines réunions du VICH :

29. La 10^e réunion du Forum de vulgarisation du VICH se tiendra les 26 et 27 juin 2018, à Bruges, en Belgique.

30. À l'occasion de la 6^e Conférence publique du VICH, qui se déroulera en février 2019 au Cap en Afrique du Sud, les pays auront la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur les travaux du VICH, sur le rôle de ses directives et sur son Forum de vulgarisation. Cette conférence publique se focalisera sur les activités de vulgarisation que le VICH mène à l'échelle mondiale, ainsi que sur les travaux en cours des groupes de travail d'experts du VICH.

<http://www.vichsec.org/activities/dates-of-next-meetings/next-vich-conference.html>

➤ Le processus PVS de l'OIE

31. Le processus de conformité des services vétérinaires (PVS) de l'OIE est un programme mondial visant l'amélioration durable des services vétérinaires des pays, en conformité avec les normes convenues à l'échelle internationale de l'OIE relativement à la qualité des services vétérinaires. En tant que programme phare de l'OIE, le processus PVS réside au cœur de la mission fondamentale de l'OIE, qui consiste à améliorer la santé et le bien-être des animaux dans le monde entier. À la demande spécifique de l'un de ses pays membres, l'OIE mène un processus indépendant à plusieurs étapes visant à évaluer et planifier la qualité des services vétérinaires et des services sanitaires chargés des animaux aquatiques, y compris les médicaments vétérinaires et les produits biologiques, à l'aide de l'outil PVS de l'OIE. Les étapes ultérieures du processus PVS, qui incluent l'analyse PVS des écarts, des missions d'évaluation PVS des laboratoires vétérinaires, des missions sur la législation vétérinaire et des missions de suivi PVS, contribuent à améliorer la conformité de l'infrastructure vétérinaire aux normes de qualité de l'OIE décrites dans le *Code terrestre* ou *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE. Des informations contextuelles complémentaires sur le processus PVS figurent sur le site Internet de l'OIE, à l'adresse : <http://www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/processus-pvs/>.

32. Le programme a connu un succès indéniable ces dix dernières années. En mars 2018, 139 pays membres s'étaient engagés activement par le biais de requêtes nationales de conduite de missions initiales d'évaluation PVS de l'OIE. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/evaluations-pvs/statut-des-missions/>.

33. En avril 2017, l'OIE a organisé un Forum de réflexion sur le processus PVS en tant que plateforme d'examen, de consultation et de planification pour l'évolution du processus PVS, y compris la gestion spécifique de la lutte contre la RAM relativement aux capacités des services vétérinaires, et ce notamment lors de l'évaluation de l'usage prudent et responsable d'agents antimicrobiens sur les populations animales. Cette méthodologie, qui est en cours de finalisation, a pour but de mener un projet pilote dans les pays candidats en 2018. L'objectif est d'élaborer les conclusions et les recommandations de la mission PVS dans le cadre de la lutte contre la RAM et de les présenter dans une forme plus facilement accessible et plus pratique au pays ou à ses partenaires internationaux, afin d'orienter la mise en place de nouvelles lois, politiques et/ou activités relatives à la lutte contre la RAM afin de cibler les risques. En outre, la méthodologie concordera étroitement avec les initiatives de la collaboration tripartite FAO-OIE-OMS sur la RAM, y compris le questionnaire d'autoévaluation du plan d'action national relatif à la RAM, et l'inclusion de la RAM dans les évaluations externes conjointes du CSE RSI⁴.

➤ Enseignement vétérinaire

34. Les recommandations de l'OIE sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire préparent ces derniers à promouvoir la santé publique vétérinaire à l'échelle mondiale et jettent les bases permettant de dispenser des formations et un enseignement avancés aux vétérinaires dans tous les pays membres de l'OIE. Le document est disponible par le lien suivant : http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Support_to_OIE_Members/Edu_Vet_AHG/Day_1/DAYONE-B-fra-vC.pdf. Des travaux similaires sur l'enseignement des paraprofessionnels vétérinaires sont en cours.

4. Coopération internationale

➤ Plan d'action mondial de lutte contre la RAM

35. L'OIE a travaillé en collaboration étroite avec l'OMS et la FAO (la collaboration tripartite) dans le cadre du Plan d'action mondial de lutte contre la RAM, qui a été élaboré conformément à l'approche « Une santé ». Les pays membres de l'OIE sont encouragés à suivre les orientations du Plan d'action mondial, et la collaboration tripartite a élaboré un Manuel pour la mise en œuvre des Plans d'action nationaux. Une enquête annuelle portant sur la mise en œuvre des Plans d'action nationaux a également été créée, et le questionnaire pour la deuxième enquête a été envoyé à l'automne 2017.

36. L'OIE poursuit sa collaboration avec l'OMS et la FAO dans le cadre de la lutte contre la RAM, notamment par l'établissement de cadres tripartites sur les activités de gestion, de suivi et d'évaluation liées à la RAM.

⁴ CSE RSI : Cadre de suivi et d'évaluation du Règlement sanitaire international

➤ Groupe de coordination inter-institutions pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens

37. On observe une hausse de la collaboration au plus haut niveau politique également, et les trois organisations ont lancé un Dialogue de haut niveau sur la lutte contre la RAM en avril 2016, au siège de l'ONU à New York, en vue sensibiliser les parties prenantes au sujet de la RAM. Le 21 septembre 2016, lors de la 71^e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les États membres ont adopté la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents microbiens A/RES/71/3 et, en mars 2017, un Groupe ad hoc de coordination inter-institutions pour lutter contre la RAM a été établi. La deuxième réunion de ce Groupe de coordination inter-institutions des Nations Unies pour lutter contre la RAM s'est tenue mi-octobre au siège de l'OIE. L'objectif du Groupe est de fournir des orientations pratiques relativement aux approches nécessaires pour assurer une action mondiale durable et efficace dans la lutte contre la RAM, y compris des possibilités en matière d'amélioration de la coordination, en tenant compte du Plan d'action mondial de lutte contre la RAM. Le Groupe publiera un rapport à l'intention du Secrétaire général pour la 73^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

➤ Centres de référence de l'OIE

38. Les travaux scientifiques de l'OIE sont soutenus par son réseau mondial. En 2017, l'OIE disposait d'un réseau mondial de 267 Laboratoires de référence couvrant 118 maladies ou thèmes dans 38 pays, et 55 Centres collaborateurs couvrant 49 thèmes dans 29 pays. La liste complète des Centres de référence est disponible par le lien suivant :

<http://www.oie.int/fr/notre-expertise-scientifique/centres-collaborateurs/liste-des-centres/>

Les Centres de référence se consacrant en particulier à la RAM sont les suivants :

Médicaments vétérinaires

ANSES Fougères - Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), B.P. 203
35302 Fougères Cedex
FRANCE

Résistance aux antimicrobiens

Animal and Plant Health Agency
New Haw, Addlestone,
Surrey KT15 3NB ROYAUME-UNI

Programme de réglementation des médicaments à usage vétérinaire

Center for Veterinary Medicine, Food and Drug Administration (FDA), Department of Health and Human Services, 7519
Standish Place, HFV-1, Room 177, Rockville, Maryland 20855,
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Diagnostic et contrôle des maladies animales et évaluation des produits vétérinaires apparentés en Asie

National Institute of Animal Health (NIAH)
3-1-5, Kannondai, Tsukuba, Ibaraki, 305-0856

et

National Veterinary Assay Laboratory (NVAL)
1-15-1, Tokura, Kokubunji, Tokyo, 185-8511
JAPON